

A.S.L.A.L.I.

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 868 742 euros
Siège social : 25 bis rue des Mûres
44770 PREFAILLES
814 240 693 RCS SAINT NAZAIRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 OCTOBRE 2024**

Le 30 octobre 2024, au siège social,

Madame Anne-Sophie LOIZEAU demeurant au 25 bis rue des Mûres - 44770 PREFAILLES,

Propriétaire de la totalité des 1 868 742 actions de 1 euros chacune, composant le capital social de la Société A.S.L.A.L.I.

Associée unique et Présidente de ladite Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Extension de l'objet social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de modifier et d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- *Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, conduite du changement, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre.*
- *Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.*
- *Coaching personnalisé.*
- *Services de formation.*

ASL

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, L'Associée unique décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts de la Société :

« ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- *l'acquisition, la vente, la propriété, la gestion de titres, actions, parts sociales, obligations, autres valeurs mobilières et tous droits sociaux directement ou dans le cadre d'un mandat de gestion consenti à un prestataire de services ; la prise de la participation dans toutes sociétés existantes ou à créer et la gestion de ces participations,*
- *l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers,*
- *l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes.*
- *Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, conduite du changement, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre.*
- *Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.*
- *Coaching personnalisé.*
- *Services de formation.*

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

L'Associée unique

Madame Anne-Sophie LOIZEAU

